

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le dix-huit décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

N° 184/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

**SPANC : décision modificative
n° 3**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-184-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Prost, Vice-Président indique que sur le budget SPANC, il est nécessaire de prévoir une décision modificative selon le détail joint.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 3 au budget annexe SPANC telle que détaillée en annexe.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS



25434 Code INSEE	C.C. LOUE LISON Budget SPANC AMANCEY 90401	DM n°3 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

versement agence de dl'eau

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-741 : Primes d'épuration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
Total Général		24 000,00 €		24 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-184-17-DE

Accusé de réception à réaliser

Réception par le préfet : 28/12/2017

